

<p>Contexte, historique</p>	<p>Face aux défis du changement climatiques, le Parc National du Vercors se mobilise sur l'énergie, et décide de réduire l'ensemble des consommations du territoire et n'utiliser un jour que des énergies renouvelables. En partenariat avec l'association Rhône-Alpes Energie Environnement, il décide de développer une nouvelle approche de la filière photovoltaïque, prenant en compte le patrimoine du territoire et capable de créer des richesses par et pour ses habitants. Il fait partie des huit sites pilotes lancés sur la région pour mettre en place une Centrale Villageoise Photovoltaïque</p>
<p>Les acteurs mobilisés</p>	<p>RAEE, Région Rhône-Alpes, La Communauté de Communes du Trièves, la ville de Mens</p>
<p>Le dispositif</p> <p>Contact Frédéric Folliet Communauté de Communes du Trièves f.folliet@cdctrieves.fr</p>	<p>Une Centrale Villageoise est donc une unité de production d'électricité issue de l'énergie renouvelable, gérée par une société citoyenne et coopérative. Elle s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un débat avec la population sur les efforts à mener sur l'énergie et la façon de concevoir les projets publics et privés - La conception d'un projet dans lequel les habitants s'impliquent - L'implantation de plusieurs surfaces groupées de capteurs photovoltaïques - L'accompagnement de professionnels pour apporter des éléments techniques - Un investissement partagé et apporté principalement pour une population du territoire, avec une participation des collectivités locales - La construction d'un modèle juridique et financier viable, permettant un partage local des richesses <p>C'est un projet partenarial, dans lequel chacun des acteurs du territoire est invité à donner son avis. La mise en place de Centrales Villageoises s'appuie sur une Charte élaborée au niveau régional. Cette dernière garantit la forme non-lucrative et coopérative de la structure porteuse du projet, et le principe d'une personne = une voix dans sa gouvernance</p> <p>A Mens, l'idée est de produire de l'électricité pour 200 foyers, et à long terme, de renforcer l'autonomie des territoires au niveau de l'énergie. L'initiative du projet est à la faveur de la Communauté de Communes, et la question de la réappropriation citoyenne du projet est à l'ordre du jour.</p>
<p>Questionnement et chiffres</p>	<p>Le projet n'en est qu'à sa phase de montage, mais les questionnements sont nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle co-construction du projet entre élus, professionnels techniques et habitants ? - Comment inciter les investissements citoyens dans ce projet ? - Quelle forme juridique est la plus appropriée, SAS ou SCIC ?